

LES VIGNERONS DE SEVE S'ADRESSENT AUX CONSOMMATEURS

Non à l'opacité du produit-vin ; du respect ! de l'exigence !

Aujourd'hui, plus que jamais, les vigneronns ont besoin du soutien des consommateurs pour réformer l'offre du vin en France, et en particulier l'offre de vins AOC.

Les vigneronns ne doivent pas oublier les droits des consommateurs !

Plus que jamais, en effet, les acheteurs et les consommateurs ont le droit de savoir ce qu'ils achètent, ce qu'ils boivent, de connaître l'empreinte environnementale de ce qu'ils consomment : les vigneronns d'AOC doivent mobiliser la société civile autour de leur éthique et de la poursuite de leur projet.

La réforme des AOC en France est en marche depuis plusieurs années. Elle est souhaitée depuis les premières heures par les vigneronns de SEVE et notamment derrière René Renou, son initiateur, aujourd'hui disparu. Leur proposition porte : sur la **resegmentation** de l'offre des vins français en créant une catégorie de vins d'AOC exigeants quant à leur mode de production et exprimant nécessairement le terroir dont ils sont issus ; et sur l'**agrément**, un des outils de cette réforme. L'agrément doit avant tout être la reconnaissance de l'aptitude d'un domaine, en partant du terroir, du travail à la vigne et à la cave, à produire un véritable vin d'AOC, un vin de terroir. La dégustation devient aléatoire dans l'agrément et doit être soumise à d'autres critères que la standardisation organoleptique.

Cette réforme, votée le 2 juin 2006, était en bonne voie d'aboutissement. SEVE espérait que l'Etat prendrait ses responsabilités de gestion patrimoniales et stratégiques de l'AOC.

Or, depuis décembre 2006, l'Etat a pris l'orientation de réformer le cadre de fonctionnement des AOC plus que les AOC elles-mêmes. La réforme de l'Inao a été lancée par l'ordonnance du 8 décembre 2006 : la segmentation semble passer au second plan derrière une réforme de structure qui transformera les syndicats d'appellation en Organismes de Défense et de Gestion (ODG).

Le décès de René Renou et le refus de l'Etat de prendre ses responsabilités en fixant un cadre national à la segmentation ont pour conséquence l'explosion dudit cadre des appellations. Les situations sont certes contrastées selon les régions et les appellations, mais aujourd'hui le concept même d'AOC est explicitement menacé, au profit d'une politique de marques, en particulier sous l'impulsion de certains responsables professionnels.

SEVE APPELLE LES VIGNERONS à s'investir au maximum dans la mise en place des ODG, dans la réforme de l'agrément, dans la définition des nouveaux Règlements Techniques d'Habilitation en faisant tout ce qui leur est possible pour que ces réformes aboutissent à rétablir l'Exigence de l'AOC : car elles proposent, cependant, des outils qui peuvent être opérationnels dans ce sens.

SEVE soutient les vigneronns qui veulent mettre en place ces ODG au plus près du terroir.

SEVE APPELLE LES CONSOMMATEURS À EXIGER LA TRANSPARENCE ET LA LISIBILITE DE L'OFFRE VINS EN FRANCE

Contact

Président de SEVE : Marc Parcé 06 80 01 75 76
larectorie@wanadoo.fr et www.seve-vignerons.fr